BULLETIN D'INSCRIPTION - RELAIS

	O'XYDÉCOUVERTE	O'XYTRI	
	RELAIS - 36 €	RELAIS - 54 € RELAIS CHALLENGE ENTREPRISE - 54 €	
Pasta Party offertes pour les 3 relayeurs NOM DE L'EQUIPE (ou de l'Entreprise) :			
NAGEUR	ADRESSE :	HOMME FEMME TÉLÉPHONE:	
VTTISTE	ADRESSE:	HOMME FEMME TÉLÉPHONE:	
TRAILER	ADRESSE:	HOMME FEMME TÉLÉPHONE:	
PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT: Photocopie de licence pour les licenciés FFTRI, FFA, FFN, FFC et UFOLEP pour tout autre licencié ou non licencié photocopie du certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 6 mois.			
Pasta Party relayeurs (offertes): Nombre: 1 2 3 Réponse obligatoire Nombre:			
Chèq	que à l'ordre de STK Evénements et bulletin à envoyer à : STK Evénements,	J'ai lu et j'accepte le règlement Date :	

www.oxyrace.fr



contact@oxyrace.fr Frédéric PITROIS - 06 86 16 14 28 Inscription en ligne sur www.oxyrace.fr



LPTENTO

















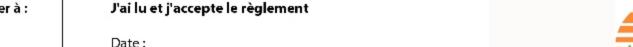


Bleu luciol











20 Allée de a petite Reyssouze 01000 BOURG-EN-BRESSE





Avec la participation amicale des Amis du Mont Myon et du Cyclo Club d'Attignat.















BULLETIN D'INSCRIPTION - INDIVIDUEL

RANDONNÉE O'XYKID O'XYDÉCOUVERTE O'XYTRI

REGLEMENT

SAMEDI 01 / 09 / 2012

17h00 O'XYKID MINI

Enfants de 6 à 11ans

Natation: 75m

VTT:2km

Trail: 400m

17h30 O'XYKID

Enfants de 12 à 15 ans

Natation: 200m

VTT:4km

Trail: 1,2km

14h00 RANDONNEE PEDESTRE ET VTT

18h00 REMISE DE RECOMPENSES

14h-18h ECO SALON

14h-18h ANIMATIONS

19h00 PASTA PARTY

Salle des Fêtes de Treffort

DIMANCHE 02 / 09 / 2012

09h30 O'XYDECOUVERTE

A partir de 16 ans

· Natation: 400m

VTT: 18km / D+350m

Trail:5km/D+80m

12h00 REMISE DE RECOMPENSES

13h30 O'XYTRI

A partir de 18 ans

Natation: 1500m (2 boucles de 750m)

VTT: 34km / D+1200m

Trail: 10km / D+160m (2 boucles de 5km)

18h00 REMISE DE RECOMPENSES

14h-18h ECO SALON

14h-18h ANIMATIONS



ACCES



MANIFESTATION ECO RESPONSABLE «Privilégiez le co-voiturage»

En provenance de MACON/LYON/GENEVE par A40

- A40 sortie 6 direction Saint Etienne du bois
- Ensuite direction Tréffort puis Cuisiat
- Sortie de Cuisiat prendre à gauche « Camping La Grange du Pin »

En provenance de PARIS/DIJON/DOLE par A39

- A39 rejoindre A40
- Sortie 6 direction Saint Etienne du Bois
- Ensuite direction Tréffort puis Cuisiat
- Sortie de Cuisiat prendre à gauche « Camping La Grange du Pin »

INFORMATIONS & HEBERGEMENTS

Camping municipal de la Grange du Pin ***

Très beau camping ombragé et calme ouvert du 01/04 au 30/09. Le camping est au départ de nombreux sentiers de randonnée. Accès gratuit à la base de loisirs.

Demandez Nathalie pour tous renseignements et réservations: 04 74 51 34 14 / camping-grange-du-pin@wanadoo.fr

www.treffort-cuisiat.fr www.cc-treffort-revermont.fr

Office de Tourisme de Treffort En Revermont

04 74 30 59 67 / ot.bresserevermont@wanadoo.fr

L'inscription engage l'athlète à connaître et à appliquer toutes les règles de course dictées par l'organisation.

Art 1 : Le nombre des participants est limité pour les courses:

- O'XYKIDMINI 60 participants 60 participants - O'XYKID

- O'XYDECOUVERTE 300 individuels et 25 équipes en Relais - O'XYTRI

300 individuels et 25 équipes en Relais 25 équipes pour le Challenge Entreprise

Art 2: Les courses sont accessibles:

- · Pour les non licencié(e)s présent sur les courses individuelles et/ou relais, copie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 6 mois à la date de l'épreuve.
- Pour les licenciés copie et présentation de la licence FFTRI, FFA, FFC, FFN, UFOLEP qui remplace le certificat médical.

ATTENTION! Les organisateurs assumant d'importantes responsabilités, ils n'accorderont pas le dossard si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence.

Art 3: Assurance: L'organisateur a souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile, ainsi que celle des participants et bénévoles à ce type d'épreuve, de la ligne de départ à celle de l'arrivée, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Art 4: En cas de dommage matériel, ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages subis par le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chutes ou de vols. Il incombe à chacun de se prémunir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens et objets en cas de vol ou de perte.

Art 5 : L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit toujours être de mise. "En cas d'accident dû au non respect du code, le concurrent engage seul sa responsabilité".

Des signaleurs sont présents sur différents points (carrefour, traversée de route...) ils sont là pour vous indiquer le parcours et garantir une sécurité. Veuillez rester malgré tout vigilant et merci de les res-

La circulation routière n'est pas interdite et chaque athlète doit respecter le code de la route.

Il est interdit de suivre un concurrent avec tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation.

Art 6 : Le remboursement des frais d'inscription ne se fera que sur présentation d'un certificat médical.

Art 7 : Le matériel, n'ayant pas été retiré du parc à vélo dans la limite du temps imparti, sera rassemblé à l'extérieur du parc et sans surveillance.

Art 8: La remise des dossards s'effectuera à partir du samedi 1er sept à 14h00 et le jour même de l'épreuve.

Art 9: Chaque concurrent aura pour obligation de :

- Porter le bonnet de bain remis par l'organisateur.
- Porter un casque à coque rigide agrée sur la partie cycliste.
- Etre équipé d'une gourde ou sac à dos avec poche a eau pour accéder au parc à vélo.
- · Vérifier que son guidon est équipé de bouchons de protection sur les poignées et/ou cornes

La plaque dossard VTT devra être porté obligatoirement sur l'avant du guidon.

Pour la course à pied le dossard sera porté devant. L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est autorisée

par un parcours pédestre.

Art 10 : L'épreuve natation aura lieu dans un plan d'eau. Il est recommandé pour les plus jeunes enfants et pratiquants d'avoir des notions en natation. En cas de non pratique du plan d'eau pour une

question de sécurité quelconque, la partie natatoire sera remplacée

Art 11: L'aire de transition sera ouverte 45 mn avant le départ de chacune des courses et fermée après l'arrivée du dernier concurrent. La récupération des effets personnels dans le parc s'effectuera à partir de l'arrivée du dernier concurrent au parc à vélo.

Art 12: Le briefing de course (obligatoire) se fera dans le parc de transition 15 min avant le départ.

Art 13 : Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement via notre démarche manifestation éco-responsable, des zones de propreté seront signalées sur les parcours (et dans l'aire de transition) pour y déposer les déchets des concurrents. Merci de les respecter sous peine de sanction.

Art 14: Droit à l'image : votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du triathlon du Revermont, ainsi que de leurs avants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et des traités en vigueur.

Art 15 : Le chronométrage sera assuré par une puce électronique, fixée à la cheville gauche. En cas de perte, le concurrent devra s'acquitter le jour même auprès de l'organisateur de la somme de 20€.

Art 16: Pour les courses par équipe, le relais s'effectue à votre place dans le parc à vélo par la transmission du bracelet de chronométrage, à accrocher à la cheville. Les équipes peuvent-être constituées de 2 ou 3 personnes.

Art 17: Les récompenses sont attribuées uniquement sur la présen-

tation des athlètes.

Art 18: La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète

En fonction des disponibilités, les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à ½ heure avant le départ.

	7 € KID MINI - 3 € INDIVIDUEL - 25 € INDIVIDUEL - 3 KID - 3 € Pasta Party offerte pour toute inscription		
INDIVIDUEL	NOM: PRENOM: ANNÉE DE NAISSANCE: SEXE: HOMME FEMME ADRESSE: CP: VILLE: MAIL: TÉLÉPHONE:		
	CLUB:		
Je soussigné			
PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT: Photocopie de licence pour les licenciés FFTRI, FFA, FFN, FFC et UFOLEP pour tout autre licencié ou non licencié photocopie du certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 6 mois.			

TOTAL:....

Inscription + Pasta Party accompagnateur

Réponse obligatoire

Date:

Signature:

J'ai lu et j'accepte le règlement

Oui

Nombre:

Chèque à l'ordre de STK Evénements et bulletin à envoyer à :

STK Evénements,

20 Allée de a petite Reyssouze 01000 BOURG-EN-BRESSE

Pasta Party participera:

Pasta Party Accompagnateur: